

v m s verband musikschulen schweiz
 a s e m association suisse des écoles de musique
 a s s m associazione svizzera delle scuole di musica
 a s s m associaziun svizra da las scolas da musica

Ça bouge en Valais !

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) du Valais prend la formation musicale très au sérieux : le Plan d'Études Cadre Harmonisé (PECH / HRLP) pour les trois institutions subventionnées est entré en vigueur, la mise en œuvre dans ces écoles est en cours, et une loi sur les écoles de musique est en préparation.

Niklaus Rüegg — L'Association suisse des écoles de musique (ASEM) a publié trois documents fondamentaux dans lesquels elle esquisse les perspectives et les lignes directrices de la formation

musicale : «lignes directrices et profil professionnel» (2006), «encouragement des talents musicaux» (2010) et «formation musicale» (2012). Jusqu'ici, elle n'a pas encore donné de recommandation pour l'élaboration d'un plan d'études. Mais sur son site internet, elle propose en exemple celui de la Conférence des écoles de musique autrichiennes (KOMU.at), auquel elle renvoie par un lien. Le plan d'études autrichien a aussi servi de référence en Valais pour la conception du PECH.

Un nouveau contexte

Le rythme du changement est remarquable : en cinq petites années, ce canton bilingue comptant trois écoles de musique totalement indépendantes et très différentes les unes des autres, a vu la création d'une association cantonale (2013), d'un Plan d'études cadre harmonisé détaillé (publié en 2014) et d'un nouveau projet de loi sur les écoles de musique, qui sera traité prochainement par le Parlement. Ainsi, en peu de temps, le contexte de la formation musicale dans le canton a radicalement changé.

En novembre 2009, le ministre valaisan de l'éducation de l'époque avait chargé une commission d'établir un état des lieux de la formation musicale non professionnelle dans le canton. Ses travaux ont débouché sur le rapport «Formations musicales à finalité non professionnelle en Valais». Trois institutions de formation y sont reconnues comme écoles subventionnées par le canton : l'Allgemeine Musikschule Oberwallis (AMO), l'École de Jazz et Musiques Actuelles (EJMA-VS) et le Conservatoire Cantonal de Sion (CC). Sur la base de ce document, le Service de la culture a mis en place une nouvelle

commission chargée d'élaborer un cadre harmonisé pour ces écoles. Son rapport «Cadre d'harmonisation des écoles de musique» de juin 2012 contient des directives détaillées et élargies pour l'enseignement musical dans ces trois institutions. Parmi les principes énoncés figurent la garantie d'accès à tous, une formation globale, la qualité de l'enseignement dans un large éventail de styles, et l'accompagnement des plus doués jusqu'à l'entrée en haute école de musique. Le rapport propose, entre autres, une définition des cycles et des évaluations pour le passage à un nouveau cycle, une réforme du classement et de la rémunération des enseignants, et une nouvelle clé de subventionnement au niveau cantonal. Dans tous les cas, il est expressément précisé que les spécificités de chaque école doivent être prises en compte et conservées.

Des prescriptions claires

La nomination d'un groupe de rédaction chargé d'élaborer un «Plan d'études cadre harmonisé PECH» s'inscrit dans le prolongement de cette démarche. L'AMO y était représentée par Pascal Reichler, l'EJMA-VS par Melody Ehrensperger, et le Conservatoire cantonal par Jörg Lingenberg. Les travaux ont été achevés avant la fin de l'année.

La formation dans les trois écoles est structurée selon les cycles suivants

- Cycle d'éveil
- Cycle I (élémentaire)
- Cycle II (moyen)
- Cycle III (secondaire avec ou sans certificat)
- Post-certificat (à l'école)
- Préprofessionnel (en collaboration avec la haute école)

Les contenus de l'enseignement dès le cycle élémentaire sont décrits sous les

trois aspects artistiques, techniques et théoriques. En Valais, on considère que le passage à un nouveau cycle doit faire l'objet d'évaluations ; la forme de ces dernières n'a toutefois pas encore été fixée de manière générale. Il en va de même de la formation au langage musical.

Caractère obligatoire

«Le groupe de rédaction avait reçu mandat d'établir des plans d'études cadres théoriques pour la formation générale et instrumentale qui soient applicables par les trois écoles, malgré les différences des styles musicaux pratiques», explique Jörg Lingenberg. Le «Plan d'études théorique» a été divisé en trois colonnes : contenus, objectifs, et répertoires. En raison des différentes offres d'enseignement, l'établissement du répertoire a été laissé sous la responsabilité individuelle de chaque institution.

La plus grande partie de ce volumineux plan d'études (267 pages) est consacrée aux 23 instruments les plus courants retenus ainsi qu'au chant. On y trouve pour chaque instrument une description détaillée, en deux colonnes, des contenus et des objectifs de la formation pour chaque cycle et les trois aspects considérés (artistique, technique et théorique).

Le processus de mise en œuvre dans les écoles est en cours depuis une année. Bien que les plans d'études soient très détaillés et revêtent un caractère obligatoire au terme de la phase d'essai, Pascal Reichler souligne qu'ils ne sont pas conçus comme des instruments de contrôle, mais plutôt comme des sortes de check-lists destinées à faciliter l'enseignement. La communication avec les enseignants fonctionne très bien, certains ont déjà éla-

Präsident / Président

Christine Bouvard Marty
 T 076 336 28 56
 christine.bouvard@musikschule.ch

Geschäftsstelle / Secrétariat

Margot Müller und Jovita Tuor
 Marktgasse 5, 4051 Basel
 T 061 260 20 70, F 061 906 99 01
 info@musikschule.ch

Redaktion der Verbandsseiten VMS

Niklaus Rüegg, T 079 708 90 74
 niklaus.rueegg@musikschule.ch

Rédaction des pages ASEM

Jean-Damien Humair
 Ch. du Champ Jacquenoux 8
 1063 Chapelle-sur-Moudon
 T 021 905 65 43
 redaction@revuemusicale.ch

www.musikschule.ch
 www.ecole-musique.ch
 www.scuola-musica.ch



Pascal Reichler, Melody Ehrensperger, Jörg Lingenberg : trois enseignants qui marquent de leur empreinte l'avenir de l'enseignement musical.

Photo: Jörg Lingenberg